|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la Normalisation des Télécommunications** | |
|  |  | Genève, le 5 juillet 2023 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 120** Manifestations TSB/DA | – Aux Administrations des États Membres de l'Union;  – Aux Membres du Secteur UIT-T;  – Aux Associés de l'UIT-T;  – Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT  **Copie:**  – Aux Président et Vice-Présidents des commissions d'études;  – Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;  – Au Directeur du Bureau des radiocommunications;  – Aux Directeurs des Bureaux régionaux de l'UIT |
| **Contact:** | **Denis ANDREEV** |
| **Tél.:** | +41 22 730 5780 |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 |
| **Courriel:** | [tsbevents@itu.int](mailto:tsbevents@itu.int) |
| **Objet:** | **Atelier didactique de l'UIT sur la procédure de reconnaissance des laboratoires de test de l'UIT (Genève, Suisse, 12 octobre 2023)** | |

Madame, Monsieur,

1 J'ai l'honneur de vous informer que l'[Union internationale des télécommunications (UIT)](https://www.itu.int/fr/Pages/default.aspx) organise un atelier didactique sur sa procédure de reconnaissance des laboratoires de test, qui aura lieu sous la forme d'une manifestation physique avec participation à distance le **12 octobre 2023 (11 h 30-12 h 30 CEST)**, au siège de l'UIT à Genève (Suisse).

2 Cet atelier didactique se tiendra parallèlement à la réunion de la [Commission d'études 11 de l'UIT-T](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2022-2024/11/Pages/default.aspx), qui aura lieu du 10 au 20 octobre 2023 au même endroit.

3 Conformément aux instructions données dans la [Résolution 76 (AMNT-20)](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.76-2022/fr), la CE 11 de l'UIT a élaboré la [ligne directrice de l'UIT-T relative à la procédure de reconnaissance des laboratoires de test](https://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/com11/casc/Documents/TL-RP_pub_2022-07-15.pdf), qui définit les critères applicables à la reconnaissance des laboratoires de test.

4 L'UIT-T collabore avec la Coopération internationale pour l'accréditation des laboratoires (ILAC, <https://ilac.org/>) et le Forum international de l'accréditation (IAF) sur ce sujet, et a signé un [mémorandum d'accord](https://www.itu.int/en/ITU-T/extcoop/Documents/mou/MoU-ITU-T-IAF-ILAC-20220824.pdf) actualisé en août 2022.

5 La procédure de reconnaissance des laboratoires de test de l'UIT ([Circulaire TSB 368](https://www.itu.int/md/T17-TSB-CIR-0368/fr)) est en vigueur depuis 2021. Les laboratoires de test qui respectent les critères énumérés dans la [ligne directrice de l'UIT-T](https://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/com11/casc/Documents/TL-RP_pub_2022-07-15.pdf) sont enregistrés dans la base de données de l'UIT sur les laboratoires de test (<https://itu.int/go/tldb>) en conséquence.

6 L'objectif de cet atelier didactique est de permettre à toutes les parties prenantes intéressées de mieux comprendre la procédure de reconnaissance des laboratoires de test mise au point par l'UIT et les avantages associés, et de leur communiquer les renseignements d'ordre logistique dont elles ont besoin pour soumettre des demandes.

7 Il se déroulera uniquement en anglais.

8 La participation à l'atelier didactique est ouverte aux États Membres, aux Membres de Secteur, aux Associés de l'UIT et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT, ainsi qu'à toute personne issue d'un pays membre de l'UIT qui souhaite contribuer aux travaux. Il peut s'agir de personnes qui sont aussi membres d'organisations internationales, régionales ou nationales, de parties prenantes intéressées, y compris d'opérateurs de télécommunication, de régulateurs, d'organismes de normalisation et d'instituts de financement et notamment de laboratoires de test. La participation à l'atelier didactique est gratuite et aucune bourse ne sera accordée.

9 Toutes les informations utiles concernant l'atelier didactique, notamment le projet de programme, seront disponibles sur le site web de la manifestation, à l'adresse suivante: <https://itu.int/go/TT-TLRP>. La page web de la manifestation sera mise à jour périodiquement, à mesure que parviendront des informations nouvelles. Il est recommandé aux participants de consulter régulièrement la page web pour prendre connaissance des dernières informations.

10 Des équipements de réseau local sans fil sont à la disposition des délégués dans les principaux espaces de conférence de l'UIT. Des informations détaillées sont disponibles sur le site web de l'UIT-T (<https://www.itu.int/ITU-T/edh/faqs-support.html>).

11 Un certain nombre d'hôtels à Genève offrent des tarifs préférentiels aux délégués assistant aux réunions de l'UIT et leur fournissent une carte permettant d'emprunter gratuitement les transports publics à Genève. Vous trouverez la liste des hôtels participants, et les modalités à suivre pour obtenir un tarif réduit, à l'adresse: [https://itu.int/travel/](https://www.itu.int/net4/travel/index-fr.aspx).

12 Afin de permettre au TSB de prendre les dispositions nécessaires concernant l'organisation de l'atelier didactique, je vous saurais gré de bien vouloir vous inscrire au moyen du formulaire en ligne disponible sur la page du site web dès que possible, **et au plus tard le 5 octobre 2023**. **Veuillez noter que l'inscription préalable des participants à l'atelier didactique est obligatoire et se fait exclusivement en ligne**.

13 Nous vous rappelons que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour, quelle qu'en soit la durée, sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. **Ce visa doit être demandé au moins quatre (4) semaines avant la date de début de l'atelier didactique** et obtenu auprès de la représentation de la Suisse (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ.

En cas de problème pour des **États Membres, des Membres de Secteur et des Associés de l'UIT ou des établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT**, et sur demande officielle de leur part au TSB, l'Union peut intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission du visa, mais uniquement pendant la période de **quatre** semaines susmentionnée. Les demandes doivent être effectuées en cochant la case correspondante du formulaire d'inscription, au plus tard quatre semaines avant la date de la manifestation. Elles doivent être envoyées à la Section des voyages de l'UIT ([travel@itu.int](mailto:travel@itu.int)) avec la mention "assistance pour le visa".

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

A black and white text

Description automatically generatedSeizo Onoe  
Directeur du Bureau de la normalisation   
des télécommunications